

Procès-Verbal – Assemblée Générale Extraordinaire

Jeudi 30 janvier 2025 de 18h15 à 19h45

Salle des Fêtes – 1 rue des Marronniers – Place du 19 mars – Sainte-Soulle

62 personnes présentes dont 45 adhérents votants à jour de leurs cotisations.

Administrateurs présents : Mme Boutet Carole, Mme Chadjaa Sally, Mme Chaplain Hélène, Mme El Hamrouni Elodie, Mme Lapuyade Martine, Mme Navenot Maryse, M. Porras Hernan, Mme Tranchant Véronique.

Administrateurs excusés : Mme Richard Carol-Anne, Mme Sicard Aline.

Partenaires présents : M. Ayral Bertrand (Maire de Sainte-Soulle), M. Bernard Jean-Michel (Vice-Président du CCAS de Dompierre-sur-Mer), Mme Copin Emilie (Conseillère Technique Action Sociale – DASLI – Département 17), Mme Dagois Claire (Conseillère d'Education Populaire et Jeunesse – SDJES), M. Krabal Guillaume (Maire de Dompierre-sur-Mer), M. Lempereur Xavier (Directeur Général des Services – Mairie de Dompierre-sur-Mer), M. Thibaudeau Denis (2^{ème} adjoint à la Mairie de Dompierre-sur-Mer), Mme Trouniac Véronique (2^{ème} adjointe à la Mairie de Sainte-Soulle), Mme Zdunek Esther (Administratrice – CAF 17)

Partenaires excusés : Mme Denis Amaël (1^{ère} adjointe à la Mairie de Dompierre-sur-Mer).



Le quorum nécessaire à la prise de décision est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les membres du Conseil d'Administration et le directeur de l'association ont animé la rencontre et présenté les éléments aux adhérents présents.

PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE ACTUALISEE

Nous avons présenté les prévisions relatives à l'exercice 2024. Bien que la clôture des comptes ne soit pas finalisée, nous pouvons anticiper un exercice 2024 à l'équilibre ou légèrement positif.

Les chiffres présentés ci-après sont des estimations. Les chiffres consolidés seront présentés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2025.

L'association a clôturé l'exercice 2023 avec un déficit de plus de 103 K€. Par ailleurs le budget prévisionnel 2024 faisait état d'un déficit de plus de 178 K€. Nous avons rappelé aux adhérents les raisons de ces difficultés financières :

- augmentation des activités des accueils de loisirs,
- inflation et augmentation des coûts,
- fin des aides exceptionnelles liées au Covid,
- modification de la grille de rémunération de notre syndicat employeur (Elisfa) qui se traduit par une revalorisation des plus bas salaires.

Nous avons rappelé le travail effectué avec les partenaires tout au long de l'année et notamment le travail d'analyse effectué avec la CAF 17 sur les 120 accueils de loisirs du Département. Ce travail a mis au jour les très bons ratios de gestion de l'association et la faible marge d'optimisation des coûts. En effet, 80% des charges de l'association sont des charges salariales incompressibles. Une partie de ces charges est liée aux taux d'encadrements imposés par la législation des accueils de loisirs.

L'équilibre financier sera atteint en 2024 grâce à une augmentation significative des subventions de nos partenaires :

- Les financements des municipalités de Dompierre-sur-Mer et Sainte-Soulle ont augmenté de plus de 104 K€ et devraient représenter 323 K€ en 2024 soit 25% du total des recettes de l'association (estimées à 1.3 M€).

- Nous avons bénéficié de financements exceptionnels de la CAF 17 et de la CNAF à hauteur de 40.5 K€. Les financements de la CAF 17 et de la CNAF devraient atteindre 390 K€ soit 30% du total des recettes 2024.

Notons également que l'association a réalisé des économies tout au long de l'année. Nous pouvons notamment citer :

- La fermeture de l'association pendant 3 semaines au lieu de 2 semaines pendant l'été 2024
- La baisse du nombre de sorties en bus pendant les activités extrascolaires.

En 2024, la participation des familles (autofinancement) devrait représenter 442 K€ soit 34% du total des recettes de l'association.

Nous avons ensuite présenté les perspectives pour l'année 2025. Le Budget Prévisionnel fait état d'un déficit initial de 103 K€. Au cours de la Commission Partenaires du 12/12/2024, les municipalités de Dompierre-sur-Mer et de Sainte-Soulle se sont engagées à :

- Reconduire en 2025 la subvention d'équilibre de 2024 à hauteur de 47 K€
- Financer l'impact de la nouvelle grille de rémunération à hauteur de 14 K€

Suite à ces annonces, le déficit prévisionnel 2025 a été réévalué à hauteur de 42 K€, ce qui représente 3% du total des charges de l'association en 2025 (estimées à 1.4 M€).

Pour absorber ce déficit, plusieurs pistes de travail sont mises en œuvre avec les partenaires et notamment :

- la reconduction de la fermeture de l'association pendant 3 semaines pendant l'été 2025,
- une augmentation des tarifs des accueils de loisirs,
- une augmentation des tarifs d'adhésion à l'association,

PRESENTATION DES NOUVEAUX STATUTS

Les nouveaux statuts ont pour ambition d'améliorer les synergies et les complémentarités entre les municipalités et l'association. Ils prévoient une participation des élus municipaux à certaines instances de gouvernance de l'association avec un droit de vote : Conseil d'Administration, Commission Partenaires, Commission Enfance, Commission Adulte/Social.

Suite au vote, les nouveaux statuts sont adoptés : 43 voix POUR, 2 voix CONTRE.

Les nouveaux statuts sont annexés à ce Procès-Verbal.



RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes a été voté à l'unanimité. Le mandat du Cabinet Excel, représenté par M. Marc Claverie, est renouvelé pour une durée de 6 ans.

ELECTION DES NOUVEAUX CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les candidats suivants sont élus à l'unanimité :

- M. Nicolas Bertheaume
- Mme Béatrice Brient
- M. Pascal Jobard
- Mme Lucie Renou

INTERVENTION DES ELUS MUNICIPAUX

M. Bertrand Ayral, Maire de Sainte-Soulle et M. Guillaume Krabal, Maire de Dompierre-sur-Mer se sont exprimés devant les adhérents de l'association.



ACTUALITES DE L'ASSOCIATION

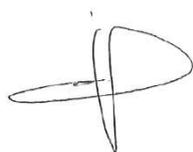
Nous avons présenté quelques actualités de l'association :

- Nouvelle identité visuelle et nouveau compte Instagram
- Relance du travail sur la refonte du site internet
- Ouverture de l'As de Pik, nouvel accueil dans l'école Picasso (jusqu'à 46 enfants inscrits en périscolaire)
- Intégration du collectif spectacle (10 à 11 spectacles par an pour les enfants des accueils de loisirs)
- Dernières formations suivies par les équipes (handicap et inclusion, fresque du climat et escape game gaspillage).
- Fermeture de l'association du 2 au 24 août 2025.

Les adhérents sont invités à participer à la journée de mobilisation organisée par la Fédération des centres sociaux de Charente Maritime le 6 février 2025.

Le directeur et les administrateurs concluent la rencontre en remerciant les équipes de l'association pour leur professionnalisme et leur investissement quotidien auprès des habitants.

Pour les membres élus du Conseil d'Administration de l'association Villages d'Aunis.



Sally Chadjaa



Véronique Tranchant

NB : les membres élus du conseil d'administration prennent les décisions de manière concertée et égalitaire. Ils assument la Présidence de l'association et les responsabilités légales de manière collégiale et partagée. Les signataires ont un rôle purement administratif.